

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Autorisation d'occupation à titre temporaire du domaine départemental de l'Etang des Aulnes par la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- l'occupation et l'utilisation temporaires du domaine départemental de l'Etang des Aulnes par la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation du 17 au 23 février 2019,
- l'application d'une redevance de 1 000 € montant dérogatoire à la grille de référence établie par la délibération n°117 du 31 mars 2017 relative aux principes de gestion et conditions financières des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines départementaux et fixant les tarifs des autorisations d'occupation temporaire du domaine public et privé du Département,
- la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire correspondante fixant les modalités et les conditions financières de cette occupation, dont le projet est joint en annexe au rapport.

Cette recette d'un montant de 1 000 € sera imputée au budget départemental chapitre 70.

A l'unanimité

**ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

